Titres négociables à moyen terme/à court terme (Negotiable European Medium Term Notes/ Commercial Paper - NEU CP/MTN)¹

Programme non garanti

DOCUMENTATION FINANCIERE (DF)		
Nom du programme	ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.),	
	NEU CP (ID 1676)	
	NEU CP « vert» (ID 3989)	
No se de US se Go	NEU CP « vert nucléaire » (ID 3990)	
Nom de l'émetteur	ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.)	
Type de programme	NEU CP	
Plafond du programme (en euro)	12 000 000 000 EUR dont : - ID 1676 : 8 000 000 000 EUR (NEU CP)	
	- ID 3989 : 2 000 000 000 EUR (NEU CP	
	« vert ») - ID 3990 : 2 000 000 000 EUR (NEU CP	
	« vert nucléaire »)	
Notation du programme	Noté par:	
restation as programme	MOODY'S	
	S&P GLOBAL RATINGS EUROPE LIMITED	
Arrangeur	Sans objet	
Conseil (s) à l'introduction	Sans objet	
Conseil (s) juridique (s)	Sans objet	
Agent(s) domiciliataire(s)	BNP PARIBAS	
Agent(s) placeur(s)	ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.)	
	BNP PARIBAS	
	BRED BANQUE POPULAIRE CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND	
	INVESTMENT BANK	
	SOCIETE GENERALE	
Date de signature de la	06/05/2024	
documentation financière		
Notation(s) extra-financière(s) de	CDP Climate Change : A-	
l'émetteur	Sustainalytics : 25	
	MSCI : AMoody's ESG : 72	
	Ecovadis: 78	
	Ces notations ainsi que leurs mises à jour sont	
	disponibles sur ce lien :	
	https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-	
	dedies/investisseurs/performances-financieres-	
	et-extra-financieres/performance-esg	
	NEW OD (//D 2000)	
Standard suivi	NEU CP « vert prolégies » (ID 3000)	
	NEU CP « vert nucléaire » (ID 3990)	
	L'utilisation des produits (Use of proceeds), le	
	processus d'évaluation et de sélection des projets	
	(Project selection), la gestion des produits	
	(Management of proceeds) et l'établissement de	
	rapports (Reporting) sont conformes aux Green	

¹ Dénomination commerciale des titres définis à l'article D.213-1 du Code monétaire et financier

	Bond Principles de l'International Capital Markets Association (édition 2021).
	Le cadre d'émissions vertes de l'émetteur (le « Framework ») peut être mis à jour ou modifié pour refléter l'évolution des pratiques du marché, de la réglementation et des activités de l'émetteur.
	Le Document Cadre d'Emissions (Framework) se trouve sur ce lien : https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2022-07/edf-green-bond-framework-2022-07-12.pdf
Obtention d'un label	Sans objet
Seconde opinion par un expert indépendant (sur la conformité du	NEU CP « vert» (ID 3989) NEU CP « vert nucléaire » (ID 3990)
framework avec les règlementations/standards/principes et/ou avec la stratégie de l'émetteur)	CICERO Shades of Green a publié une seconde opinion portant sur le cadre d'émissions de l'émetteur (Framework), sa conformité aux <i>Green Bond Principles</i> de l'ICMA et son alignement sur Taxonomie de l'Union Européenne.
	La seconde Opinon de CICERO est disponible sur ce lien :
	https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2022-07/edf-second-opinion-cicero-2022-07-09.pdf
Troisième opinion par un expert indépendant (sur l'allocation des	NEU CP « vert» (ID 3989) NEU CP « vert nucléaire » (ID 3990)
fonds et/ou sur le rapport d'allocation des fonds)	L'allocation du produit des émissions aux activités éligibles fait l'objet d'un rapport de vérification publié annuellement par l'un des commissaires aux comptes du Groupe EDF et publié sur son site internet dédié à la finance durable sur le lien suivant :
	https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated- sections/investors/bonds/green-bonds
	et dans son document d'enregistrement universel (URD) disponible sur le lien suivant :
	https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated- sections/investors/regulated-information
Pour les titres dont le rendement est indexé à des indicateurs clés, vérification du respect de l'évaluation	Sans objet
(ou des indicateurs clés utilisés)	

^{*&#}x27; Présentation et contenu conformes à la recommandation de place ACI France, AFTE et AFG

Documentation établie en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire de la présente documentation est adressé à :

BANQUE DE FRANCE

Direction générale de la stabilité financière et des opérations (DGSO)
Direction de la mise en œuvre de la politique monétaire (DMPM)
S2B-1134 Service des Titres de Créances Négociables (STCN)
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

La Banque de France invite le lecteur à prendre connaissance des conditions générales d'utilisation des informations relatives aux titres de créances négociables :

 $\underline{\text{https://www.banque-france.fr/politique-monetaire/financements-de-marche/marche-des-titres-negociables-court-et-moyen-terme-neu-cp-neu-mtn}$

	1. DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION		
	Articles D. 213-9, 1° et D. 213-11 du Code monétaire et financier et article 6 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures		
		ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.), NEU CP	
1.1	Nom du programme	(ID 1676) et NEU CP « vert» (ID 3989) et NEU CP « vert nucléaire » (ID 3990)	
1.2	Type de programme	NEU CP	
1.3	Dénomination sociale de	ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F)	
	l'Émetteur	ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F)	
1.4	Type d'émetteur	Entreprise non financière etc selon les catégories définies à l'article L.213-3 du Code monétaire et financier	
1.5	Objet du programme	Le programme est composé de trois compartiments :	
		 Un compartiment NEU CP « Besoins généraux » (ID 1676) pour le financement de besoins généraux de l'émetteur; Un compartiment NEU CP « vert » (ID 3989) destiné à financer des activités éligibles précisées dans la section « Use of proceeds » du « Framework » de l'émetteur, à l'exception de la production d'électricité par production nucléaire; Un compartiment NEU CP « vert nucléaire » (ID 3990) destiné à financer des activités éligibles précisées dans la section « Use of proceeds » du « Framework » et portant sur la production d''électricité par production nucléaire. 	
		Davantage de détail est fourni dans la section 4.1 du présent document.	
		L'émetteur s'engage à indiquer aux investisseurs à quel compartiment se rattache chaque émission de titre NEU CP effectuée dans le cadre de ce programme.	
1.6	Plafond du programme (en Euro)	12 000 000 000 EUR dont : - ID 1676 : huit milliards d'euros (8 000 000 000 EUR) NEU CP - ID 3989 : deux milliards d'euros (2 000 000 000 EUR) NEU CP « vert » - ID 3990 : deux milliards d'euros (2 000 000 000 EUR) NEU CP « vert nucléaire »	
		ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise autorisée.	
1.7	Forme des titres	Dématérialisés Les titres du programme sont des titres de créances négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation française en vigueur.	
1.8	Rémunération	Type (s) de rémunération : Fixe Variable/ Révisable	

		Indice (s) de référence: Les taux variables et révisables sont indexés sur les taux usuels des marchés monétaires et obligataires. Règle(s) de rémunération: La rémunération des NEU CP pourra être à taux fixe ou à taux variable ou révisable. Cependant, l'Émetteur s'engage à informer la Banque de France, à l'émission d'un NEU CP, lorsque la rémunération est liée à un indice ou varie en application d'une clause d'indexation qui ne porte pas sur un taux usuel du marché interbancaire, monétaire ou obligataire. Les taux des NEU CP peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaire applicables au calcul de la rémunération. Le programme permet également l'émission de NEU CP dont la rémunération peut être fonction d'une formule d'indexation ne garantissant pas le remboursement du capital à leur échéance. La confirmation de l'Emetteur relative à une telle émission mentionnera explicitement la formule de remboursement et la fraction du capital garanti.
		Dans le cas d'une émission comportant une option de remboursement anticipé ou de rachat, les conditions de rémunération des NEU CP seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de remboursement anticipé ou de rachat. Les taux des Titres Négociables à Court Terme peuvent être négatifs en fonction des taux fixes ou de l'évolution des indices usuels du marché monétaires applicables au calcul de leur rémunération.
1.9	Devises d'émission	Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de
1.10	Maturité	l'émission L'échéance des titres négociables à court terme sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes, la durée des émissions de ces titres ne peut être supérieure à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles). Les NEU CP peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France.
		Les NEU CP émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat parl'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) del'Émetteur et/ou du détenteur).
		L'option de remboursement anticipé ou de rachat de NEU CP, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.

		En tout état de cause, la durée de tout NEU CP assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de remboursement anticipé ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit NEU CP.	
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150 000 euros ou tout autre montant supérieur (ou la contrevaleur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission)	
1.12	Dénomination minimale des Titres de créances négociables	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des titres de créances négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 150 000 euros ou la contrevaleur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission	
1.13	Rang	Senior Unsecured Information sur le rang: Les NEU CP constitueront des obligations directes, non assorties de sûreté et non subordonnées de l'Émetteur, venant au moins à égalité de rang avec les autres obligations actuelles et futures, directes, non assorties de sûretés et non subordonnées de l'Émetteur, à l'exception de celles qui peuvent être obligatoirement privilégiées par la loi.	
1.14	Droit applicable au programme	Droit français	
1.15	Admission des TCN sur un marché réglementé	Non	
1.16	Système de règlement-livraison d'émission	Euroclear France	
1.17	Notation(s) financière(s) du programme	S&P Global Ratings Europe Limited: https://disclosure.spglobal.com/ratings/en/regulatory/instrument-details/debtType/COMMPAPER/entityId/100726 MOODY'S: moodys.com/credit-ratings/Electricite-de-Fr ance-credit-rating-260000/ratings/view-by-debt Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.	
1.18	Garantie	Sans objet	
1.19	Agent(s) domiciliataire(s) (liste exhaustive)	BNP PARIBAS	
1.20.	Arrangeur	Sans objet	
1.21	Mode de placement envisagé	Mode de placement (placement direct et/ou via des agents placeurs) et indication de la dénomination sociale des intermédiaires chargés du placement des titres.	

	T	
1.22	Restrictions à la vente	Placeur(s): BNP PARIBAS BRED BANQUE POPULAIRE CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK SOCIETE GENERALE L'émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur, assurer lui-même le placement, ou nommer d'autres Agents Placeurs; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur Information(s) supplémentaires(s) sur le placement: Les Agents Placeurs perçoivent une commission de placement. L'Emetteur et chaque détenteur de NEU CP émis dans le cadre du Programme s'engagent (i) à n'entreprendre aucune action
		permettant l'offre auprès du public des NEU CP ou la possession ou la distribution du dossier de présentation financière ou de tout autre document relatif aux NEU CP dans tous pays où la distribution de tels documents serait contraire aux lois et règlements, et (ii) à n'offrir et à vendre les NEU CP, directement ou indirectement, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ces pays. Ni l'Emetteur ni aucun détenteur de NEU CP ne sera
		responsable du non-respect de ces lois ou règlements par l'un
		des autres détenteurs de NEU CP.
1.23	Taxation	L'émetteur n'indemnisera pas les détenteurs de NEU CP, en cas de prélèvement de nature fiscale en France ou à l'étranger, sur les sommes versées au titre des NEU CP.
1.24	Implication	Banque de France
	d'autorités	
	nationales	
1.25	Contact (s)	df-dealingroom@edf.fr
		backoffice-edfsa-dirfin@edf.fr
		EDF Back Office R707
		22-30 avenue de Wagram 75008 Paris, France
1.26	Informations	+33140424030 L'Emetteur se réserve la possibilité de compléter les informations
1.20	complémentaires	du présent dossier dans le formulaire de confirmation de toute
	relatives	émission.
	programme	
1.27	Langue de la	Français
	documentation	
	financière faisant	
	foi	
1.28	Notation(s) extra	Non Noté
	financière(s) du	
	programme	
-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•

2. DESCRIPTION DE L'EMETTEUR		
Article D. 213-9, 2° du Code monétaire et financier et article 7 de l'Arrêté du 30 mai 2016 et les réglementations postérieures		
2.1	Dénomination sociale de l'émetteur	ELECTRICITE DE FRANCE (E.D.F.)
2.2	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et	Forme juridique : SA à CA de droit français
	tribunaux compétents	Législation applicable : Entreprise non financière dans les conditions prévues à l'art. L 213-3.2 du CMF Tribunaux compétents : Tribunal de Commerce de Paris
2.3	Date de constitution	08/04/1946
2.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	Siège social : 22-30 Avenue de Wagram 75008 PARIS CEDEX 08 FRANCE
2.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiant LEI	N° d'immatriculation : 552081317 LEI : 549300X3UK4GG3FNMO06
2.6	Objet social résumé	EDF a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, et dans le respect des lois mentionnées à l'article 2 de ses statuts : d'assurer la production, le transport, la distribution, la fourniture et le négoce d'énergie électrique, de même que d'assurer l'importation et l'exportation de cette énergie *d'assurer les missions de service public qui lui sont imparties par les lois et règlements, en particulier le Code de l'énergie let l'article L. 2 224-31 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que par les traités de concession, et notamment la mission de développement et d'exploitation des réseaux publics d'électricité et les missions de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés, de fourniture d'électricité de secours aux producteurs et aux clients visant à pallier des défaillances imprévues, de fournitures d'électricité aux clients éligibles qui ne trouvent aucun fournisseur, en contribuant à assurer le développement équilibré de l'approvisionnement en électricité par la réalisation des objectifs définis par la programmation pluriannuelle des investissements de production arrêtée par le ministre chargé de l'énergie de développer plus généralement toute activité industrielle, commerciale ou de service, y compris des activités de recherche et d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, destinées à toute catégorie de clientèle : de valoriser l'ensemble

des actifs mobiliers et immobiliers qu'elle détient ou utilise de créer, d'acquérir, de louer, de prendre en location-gérance tous meubles, immeubles et fonds de commerce, de prendre bail. d'installer, d'exploiter tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'un des objets précités ;de prendre, d'acquérir, d'exploiter ou de céder tous procédés et brevets concernant les activités se rapportant à l'un des objets précités de participer de manière directe ou indirecte à toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de sociétés ou d'entreprises création de nouvelles, d'apport, de [souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de prises d'intérêt, de fusion, d'association ou de toute autre manière et plus généralement, de se livrer à toutes opérations industrielles. commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires ou connexes et encore à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société. La raison d'être de la Société est telle que suit : « Construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, et développement bien-être grâce l'électricité et à des solutions et services innovants ».

2.7 Renseignements relatifs à l'activité de l'émetteur

Le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers de l'électricité production nucléaire. renouvelable et fossile, le transport (activité portée (par RTE, participation mise en équivalence), la distribution (activité portée par Enedis), la commercialisation, les services d'efficacité et de maîtrise de l'énergie, ainsi que le négoce d'énergie. Il est l'acteur principal du marché français de l'électricité et bénéficie de positions fortes en Europe (notamment au Royaume-Uni, en Italie et en Belgique) qui en font l'un des électriciens leader dans le monde et un acteur gazier reconnu.

Une description complète de l'activité d'Electricité de France figure au chapitre 1 (pages 21 à 90) du Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 21 mars 2023.

Le compte de résultat sur les deux derniers exercices figure en page 362. Le détail par branche d'activité est repris de la page 380 à 390.

		Renseignements relatifs à la stratégie RSE de l'émetteur
		Programme Vert : se référer à la section 4
2.8	Capital	2 084 365 041.00 EUR
		Décomposition du capital : A la date de signature de la documentation financière, le capital social s'élève à 2 084 365 041 euros divisé en 4 168 730 082 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	2 084 365 041.00 EUR
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	0 EUR
2.9	Répartition du capital	Référence des pages du rapport annuel ou document de référence :
		Page 424 du Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (I' « AMF ») le 21 mars 2023.
		Actionnaires :
		L'état Français (89,01 %) Public institutionnels et particuliers (9,38 %)
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Marché règlementé où les titres de capital sont négociés : NYSE Euronext Paris
		L'Etat est devenu l'unique actionnaire d'EDF depuis le 08/06/23
		Marché règlementé où les titres de créances sont négociés : NYSE Euronext Paris EDF6%23JAN2114 % 0,00 Euronext Live cours de bourse
		Date d'échéance la plus lointaine des titres de créances cotés (hors titres subordonnés à durée indéterminée) sur le marché réglementé est le 23/01/2114
2.11	Composition de la direction	Référence des pages décrivant la composition de la direction 324 du Document d'Enregistrement Universel 2022
		Luc Remont, Président-Directeur Général
		Marc Benayoun, Directeur Exécutif Groupe en charge du pôle Clients, Services et

		Territoires
		Bruno Benasson, Directeur Exécutif Groupe en charge du pôle énergies Renouvelables
		Béatrice Buffon, Directrice Exécutive Groupe en charge de la Direction Internationale
		Christophe Carval, Directeur Exécutif Groupe en charge de la Direction des Ressources Humaines Groupe
		Xavier Girre, Directeur Exécutif Groupe en charge de la Direction Financière Groupe
		Véronique Lacour, Directeur Exécutif Groupe en charge de la Transformation et de l'Efficacité Opérationnelle
		Cédric Lewandowski, Directeur Exécutif Groupe en charge de la Direction du Parc Nucléaire et Thermique
		Alexandre Perra, Directeur Exécutif Groupe en charge de la Direction Innovation, Responsabilité d'Entreprise et Stratégie
		Simone Rossi, Directeur Exécutif Groupe, Directeur Général d'EDF Energy
		Alain Tranzer, Délégué général à la Qualité Industrielle et aux Compétences Nucléaires
		Pierre Todorov, Directeur Exécutif Groupe en charge du Secrétariat Général du Groupe
		Xavier Ursat, Directeur Exécutif Groupe en charge de la Direction Ingénierie et Projets Nouveau Nucléaire
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées (ou à défaut des	Normes comptables utilisées pour les données consolidées : IFRS
	données sociales)	Normes comptables utilisées pour les données sociales :
		Normes françaises
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle (ou son équivalent) ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	14/06/2023
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12

2.15	Commissaires aux comptes de l'émetteur ayant audité les comptes annuels de	
	l'Émetteur	
2.15.1	Commissaires aux comptes	Titulaire(s): KPMG SA Tour EQHO, 2, avenue Gambetta, CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex Deloitte & Associés 6, Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex
2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	Les comptes consolidés annuels et comptes sociaux annuels publiés au titre des deux plus récents exercices clos respectivement le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes. Les rapports sont repris aux pages 453 à 456 (comptes consolidés) et aux pages 457 à 516 (comptes sociaux) du Document d'Enregistrement Universel 2021. Ils sont repris aux pages 485 à 488 (comptes consolidés) et aux pages 555 à 557 (comptes sociaux) du Document d'Enregistrement Universel 2022.
2.16	Autres programmes de l'émetteur de même nature à l'étranger	Electricité de France dispose d'un programme d'émission de titres de créances Euro Medium Term Notes (EMTN) soumis au droit français et portant sur un montant maximum de 50 milliards d'euros. EDF accède également à des ressources à court terme dans le cadre d'un programme d'émission de papier commercial sur le marché américain (US Commercial Paper Program) d'un montant maximal de 10 milliards de dollars US.
2.17	Notation(s) financière(s) de l'émetteur	Optionnel
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	Lien vers Communiqués de Presse EDF : https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/investisseurs-actionnaires/actualites-et-evenements/communiques-de-presse
2.19	Notation(s) extra financière(s) de l'émetteur	CDP Climate Change : A- Sustainalytics : 25 MSCI : AMoody's ESG : 72 Ecovadis: 78 Ces notations ainsi que les mises à jour sont disponibles sur ce lien : https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces- dedies/investisseurs/performances- financieres-et-extra- financieres/performance-esg

3. CERTIFICATION DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS FOURNIES INCLUANT LES ANNEXES ET LE CARTOUCHE 4

Article D. 213-9, 4° du Code monétaire et financier et les réglementations postérieures

3.A.1	Nom et fonction de la ou des	Manajaur Parnard Desaraux Directour
3.A. I	personne(s) responsable(s) de la documentation financière portant sur le programme NEU CP	Monsieur Bernard Descreux, Directeur Financement-Trésorerie Gestion, EDF
3.A.2	Déclaration pour chaque personne responsable de la documentation financière portant sur le programme NEU CP	A ma connaissance, l'information donnée par l'émetteur dans la documentation financière, qui inclut les annexes e l'intégralité du cartouche 4 infra, compris la traduction (le cas échéant), es exacte, précise et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée ni d'indications fausses ou de nature à induire en erreur
3.A.3	Date, lieu et signature	DESCREUX BENAN

4. Information complémentaires sur les compartiments NEU CP « vert » (ID 3989) et NEU CP « vert nucléaire » (ID 3990)

Présentation et contenu conformes à la recommandation de place ACI France, AFTE et AFG

4.1 Objet des compartiments « Vert » (ID 3989) et « Vert nucléaire » (ID 3990)

La raison d'être d'EDF est de «Construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants». Elle a été inscrite dans les statuts de l'entreprise à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2020.

Pour EDF, lutter contre le dérèglement climatique repose sur la décarbonation de l'énergie, l'efficacité énergétique et la sobriété, au service de la décarbonation des usages de ses clients.

Use of proceeds: un financement dédié aux projets spécifiques tel que définis dans le cadre d'émissions de l'émetteur (« Framework ») et disponible sur le lien suivant :

https://www.edf.fr/en/the-edfgroup/dedicatedsections/investors/bonds/green-bonds

Le compartiment NEU CP « vert » sera utilisé pour financer et/ou refinancer les catégories de projets identifiés dans la section « Use of proceeds » du cadre d'émissions vertes de l'émetteur (le « Framework », l'exception des projets de production nucléaires tels que définis dans le « Framework ».

Le compartiment NEU CP « vert nucléaire » sera utilisé pour financer et/ou refinancer les catégories de projets identifiés dans la section « Use of proceeds » du « Framework » et uniquement pour la production d'électricité par production nucléaire.

Les activités éligibles au « Framework » sont alignées avec la taxonomie européenne.

Les modalités de sélection de projet et gestion de produit sont précisés dans la section « Project selection » et « Management of proceeds » du « Framework ».

		La seconde opinion publiée par CICERO Shades of Green accorde un classement « medium green » au « Framework » d'EDF avec un classement de sa gouvernance de « Excellent ». La seconde opinion affirme également le caractère likely aligned des activités financées sur la taxonomie européenne. La seconde opinion est disponible sur le lien suivant: https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/bonds/green-bonds
4.2	Standard(s) suivi(s)	L'utilisation du produit (<i>Use of proceeds</i>), le processus d'évaluation et de sélection des projets (<i>Project selection</i>), la gestion des produits (<i>Management of proceeds</i>) et l'établissement de rapports (<i>Reporting</i>) sont conformes aux Green Bond Principles de l'International Capital Markets Association (édition 2021). Le cadre d'émissions vertes de l'émetteur (le « Framework ») peut être mis à jour ou modifié pour refléter l'évolution des pratiques du marché, de la réglementation et des activités de l'émetteur.
4.3	Usage des fonds	L'utilisation de produit (<i>Use of proceeds</i>) est alignée sur la Taxonomie de l'Union Européenne
4.4	Obtention d'un Label	Sans objet.
4.5	Rémunération liée aux objectifs « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé au développement durable » du programme	Sans objet.
4.6	Reporting des compartiments « Vert » (ID 3989) et « Vert nucléaire » (ID 3990)	L'émetteur s'engage à publier annuellement un rapport d'allocation et d'impact comme précisé dans la partie Reporting du «Framework » ». La version le plus récente du Framework » est disponible sur le lien suivant https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/bonds/green-bonds Ce rapport est publié annuellement dans le Document Universel d'Enregistrement (URD). Un exemple se trouve dans la section 6.7 de l'édition 2022 de l'URD disponible sur ce lien.

		Taxonomie de l'Union Européenne fait l'objet de l'attestation de l'un des Commissaires aux Comptes publié annuellement dans l'URD avec le
		rapport d'allocation. L'ensemble de ces éléments sont
		également publiés sur le site internet d'EDF dédié à la Finance Durable : https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/bonds/green-bonds
4.7	Renseignements relatifs à la stratégie RSE de l'émetteur	La raison d'être d'EDF est de «Construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants». Elle a été inscrite dans les statuts de l'entreprise à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2020.
		EDF a identifié 16 enjeux RSE prioritaires fondent l'action que, dans le respect de l'indépendance de gestion des gestionnaires de réseaux, il mène en matière de performance ESG. Il s'agit de sujets de durabilité à enjeu, c'est-à-dire présentant des risques et/ou des opportunités pour le Groupe et ses parties prenantes.
		En accord avec le Conseil Développement Durable d'EDF, les 16 sujets RSE à enjeux sont hiérarchisés et regroupés en quatre enjeux clés, en miroir des quatre enjeux sur lesquels repose la raison d'être d'EDF:
		 Neutralité carbone et climat Préservation des ressources de la planète Bien-être et solidarité Développement responsable
		La stratégie d'émissions s'inscrit pleinement dans cette stratégie, Les activités financés doivent être clairement identifiés comme contribuant à un de ces enjeux, comme précisé dans le Framework et le pack investisseur disponible sur ce lien.
4.8	Gouvernance des compartiments	Les titres NEU CP vert seront utilisés
1	« Vert » (ID 3989) et « Vert nucléaire »	pour financer en partie ou dans leur

		partie Use of proceeds du « Framework ». L'émetteur s'engage à indiquer aux investisseurs à quel compartiment se rattache chaque émission de titre NEU CP effectuée dans le cadre de ce programme. Davantage d'information est disponible sur le site internet Sustainable Finance du Groupe EDF https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/bonds/green-bonds
4.9	Seconde opinion par un expert indépendant (sur la conformité du framework avec les règlementations/standards/principes et/ou avec la stratégie de l'émetteur)	CICERO Shades of Green a publié en juillet 2022 une seconde opinion sur la conformité du « Framework » aux Green Bond Principles de l'ICMA et son alignement avec la Taxonomie de l'Union européenne. Ce document est disponible sur le lien suivant : https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/bonds/green-bonds
4.10	Troisième opinion par un expert indépendant (sur l'allocation des fonds et/ou sur le rapport d'allocation des fonds)	L'allocation de produit des émissions aux activités éligibles fait l'objet d'un rapport de vérification publié annuellement par l'un des commissaires aux comptes du Groupe EDF et publié sur son site internet Sustainable Finance dédié sur le lien suivant : https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/bonds/green-bonds et dans son document d'enregistrement universel (URD) disponible sur le lien suivant : https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/regulated-information
4.11	Pour les titres dont le rendement est indexé à des indicateurs clés, vérification du respect de l'évaluation (ou des indicateurs clés utilisés)	Sans objet.

4.12	Notation(s) extra-financière(s) du programme	Sans objet
4.13	Notation(s) extra-financière(s) de l'émetteur	CDP Climate Change: A- Sustainalytics: 25 MSCI: AMoody's ESG: 72 Ecovadis: 78 Ces notations ainsi que les mises à jour sont disponibles sur ce lien: https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces- dedies/investisseurs/performances- financieres-et-extra- financieres/performance-esg

ANNEXES		
Annexe I	Notation(s) du programme d'émission	
A I.1	Notation(s) financière(s) du programme d'émission	Notations financières disponible sur ce lien : https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/bonds/ratings Les notations peuvent être modifiées à tout moment par les agences. Les investisseurs sont invités à consulter directement les sites web pour les agences concernés.
A 1.2	Notation(s) Extra financière(s) du programme d'émission	Les notations extra financières, leurs mises à jour et des informations complémentaires sont disponibles sur ce lien https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/financial-and-extra-financial-performance/esg-performance Une graphique précisant les notations elles -mêmes pour le 2e semestre 2023 est disponible sur ce lien : https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2024-02/financial-and-extra-financial-performance-results-2024-02-16.jpg Les notations peuvent être modifiées à tout moment par les agences. Les investisseurs sont invités à consulter directement les sites web pour les agences concernés.
Annexe	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu*	Assemblée générale 2023 Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31/12/2022 Assemblée générale 2022 Document d'enregistrement universel clos le 31/12/2021 https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/10323 https://eucpmtn.banque-france.fr/neusgate/api/public/document/10396 Le document d'enregistrement universel (URD) pour chaque année est disponible sur le lien suivant : https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/investisseurs/informations-reglementees (version française)https://www.edf.fr/en/the-edf-group/dedicated-sections/investors/regulated-information (version anglaise)

-

^{*} Les informations exposées à l'article D. 213-9 du Code monétaire et financier, incluant les documents mis à disposition de l'Assemblée générale des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu, sont communiquées à toute personne qui en fait la demande, conformément à l'article D.213-13 du code monétaire et financier.

Annexe III bis	Documents présentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'organe qui en tient lieu² spécifiques aux aspects « Vert » / « Social » / « Durable » / « Indexé à des indicateurs clés liés au développement durable » du programme complétés des autres documents afférents	Les éléments relatifs au programme de financements verts y compris 1. Utilisation du produit de l'émission et suivi 2. Procédure d'évaluation de projet et de sélection 3. Affectation et gestion du produit de l'émission > Alignement des fonds levés avec la Taxonomie européenne 4. Reporting 5. Cadre de gouvernance se trouvent dans le chapitre 6.7 du Document d'Enregistrement Universel disponible sur les liens dans Annexe III de ce présent document.
Annexe IV	Avenant daté sous format électronique et papier (signé)	Insérer l'avenant ou mentionner « sans objet »